



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Octroi du label EUR-ACE®

BSc HES-SO en Ingénierie et gestion industrielles | 21 mars 2025





Contenu

1. Introduction	1
2. Présentation du BSc HES-SO en Ingénierie et gestion industrielles	1
3. Procédure d'autoévaluation avec expertise externe (AEE)	1
4. Conformité aux Références EUR-ACE®	2
4.1 Exigences et charge de travail des étudiant-e-s	2
4.2 Acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie	2
4.3 Pilotage de la formation	5
4.4 Prise de position de la filière d'études	8
5. Proposition d'octroi du label EUR-ACE®	8
6. Décision d'octroi du label EUR-ACE®	9
7. Annexes	9

1. Introduction

Ce document présente la proposition d'octroi du label EUR-ACE® sur la base de l'autoévaluation avec expertise externe (AEE) du Bachelor en Ingénierie et gestion industrielles de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). L'AEE fait partie des démarches d'assurance qualité de la HES-SO, qui a demandé à l'Agence d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) d'accompagner cette procédure en vue de l'octroi du label EUR-ACE® à la filière de formation.

La proposition d'octroi du label se fait en conformité avec les Références et lignes directrices du label EUR-ACE® du 31 mars 2015.

2. Présentation du BSc HES-SO en Ingénierie et gestion industrielles

La HES-SO offre un programme de Bachelor (BSc) en Ingénierie et gestion industrielles, à la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et à la Haute École Arc Ingénierie (HE-Arc). La première volée a commencé ses études en septembre 2018. Il est possible d'atteindre le diplôme de Bachelor en 3 ans à plein temps. Un nouveau plan d'études cadre (PEC) a été mis en place en juillet 2022. Ce document est rédigé selon le modèle fixé par le domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO (domaine I&A). Il permet notamment de fixer les huit axes d'enseignement, sur la base des métiers visés par les diplômé-e-s et le positionnement de la filière dans le monde académique.

3. Procédure d'autoévaluation avec expertise externe (AEE)

La procédure d'évaluation de la filière de formation qui demande l'octroi du label EUR-ACE® s'est déroulée dans le cadre d'une autoévaluation avec expertise externe (AEE) tel que prévue dans le système d'assurance qualité propre à la HES-SO. Une telle évaluation a lieu tous les 7 ans.

Le groupe d'expert-e-s était constitué de :

- Garance Rocheteau, étudiante de bachelor en Génie mécanique, EPFL, experte étudiante.
- Perrine Hibon, responsable Excellence Opérationnelle pour la Suisse, la France et l'Italie, manufactures Cartier du groupe Richemont, experte représentant les milieux professionnels.
- Michael Kellerhals, responsable du BSc en Business Engineering et de l'Institute of Innovation and Technology Management de la HSLU, expert disciplinaire.
- Bart Jourquin, Professeur ordinaire et Président de la Louvain School of Management et de la Faculté de gestion de l'Université catholique de Louvain (Belgique), expert en pédagogie et en qualité de l'enseignement supérieur, président du groupe.

Cette composition est conforme aux recommandations de l'annexe 2, alinéa 2, des Références et lignes directrices d'EUR-ACE®.

Le rapport d'autoévaluation a été fourni aux experts en janvier 2024, soit plus d'un mois avant la visite sur place. Il est organisé selon les dix-neuf critères d'évaluation du système d'assurance qualité de la HES-SO. Ces critères sont globalement cohérents avec les critères EUR-ACE®.

La visite sur place a eu lieu de l'après-midi du 20 mars 2024 au matin du 22 mars 2024 :

- Premier après-midi : informations sur le contexte, les modalités d'assurance qualité de la HES-SO ; réunion préliminaire des expert-e-s.
- Deuxième jour : entretiens avec les responsables de la filière, des étudiant-e-s, des enseignant-e-s, le personnel administratif et technique, les milieux professionnels, visite des installations.
- Dernier matin : entretien complémentaire avec les responsables de la filière et préparation des conclusions provisoires de l'évaluation qui ont été données en fin de matinée.

L'organisation de la visite sur place a été conforme aux Références EUR-ACE® (annexe 2, alinéas 3 et 4). Les différents entretiens ainsi que l'examen du programme ont permis de situer le niveau de compétences des diplômé-e-s. Le rapport d'expertise externe du 18 avril 2024 (voir annexe) permet de se prononcer sur la conformité de la filière aux Références EUR-ACE®.

4. Conformité aux Références EUR-ACE®

4.1 Exigences et charge de travail des étudiant-e-s

Selon Références, chapitre 2.2: ENAEE décrit les acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie pour un minimum de 180 crédits ECTS.

Conclusion reliée au Critère 2 de l'AEE.

La formation compte bien 180 crédits ECTS (correspondant à trois années d'enseignement supérieur).

Conformité à la référence : atteinte.

4.2 Acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie

Les acquis de formation décrivent les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes que les étudiant-e-s doivent être capables de démontrer pour valider un programme de formation d'ingénieur-e. Le processus d'apprentissage doit permettre aux titulaires du Bachelor de démontrer leurs capacités dans les huit domaines d'apprentissage suivants, selon le chapitre 2.3.1 des Références EUR-ACE®.

Autoévaluation reliée aux Critères 1, 5 et 18 de l'AEE.

Connaissances et compréhension

Connaissance et compréhension des mathématiques et autres sciences de base indispensables à leur spécialisation d'ingénierie, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation ;

Connaissance et compréhension des disciplines d'ingénierie indispensables à leur spécialisation, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation, incluant une sensibilisation aux dernières avancées de ces disciplines ;

Conscience du contexte pluridisciplinaire plus large de l'ingénierie.

Les mathématiques et autres sciences de base, ainsi que les disciplines d'ingénierie nécessaires à l'ingénierie et la gestion industrielles sont enseignées dans les différents modules des axes de base de la formation – « Science de l'ingénierie », « Intégration », et « Humanité et Société » –,

ainsi que dans l'axe « Technique de l'ingénieur ». L'axe « Usine numérique », ainsi que les orientations spécifiques – « Méthodes et procédés industriels » (MPI), « Qualité et performance industrielles » (QPI) et « Logistique et organisation industrielles » (LOI) – offrent aux étudiant-e-s de prendre conscience du contexte pluridisciplinaire de l'ingénierie.

Analyse technique

Aptitude à analyser des produits, processus et systèmes techniques complexes relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à interpréter correctement les résultats de telles analyses ;

Aptitude à identifier, formuler et résoudre des problèmes techniques relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à reconnaître l'importance des contraintes non techniques (sociétales, d'hygiène et de sécurité, environnementales, économiques et industrielles).

Différents axes, ainsi que les orientations spécifiques du cursus, prennent en charge l'enseignement des compétences nécessaires à l'analyse technique. La HES d'été sensibilise également les étudiant-e-s à ces aspects ainsi que le projet P2, par exemple.

Conception technique

Aptitude à développer et concevoir des produits (appareils, objets, etc.), processus et systèmes complexes relevant de leur domaine d'études, en respectant des contraintes imposées et en tenant compte des aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) ; à sélectionner et appliquer les méthodologies de conception appropriées ;

Capacité à concevoir en faisant appel en premier lieu à leur domaine de spécialisation et ses développements récents.

Le développement et la conception de produits et de processus ou systèmes appartenant à l'ingénierie et gestion industrielles sont intégrés à chacune des orientations spécifiques (MPI, QPI et LOI). Ils sont également présents dans plusieurs axes. Plusieurs projets – P1, P2 et le projet intégratif orienté –, ainsi que la HES d'été, permettent aux étudiant-e-s de développer leur capacité à concevoir en faisant appel à l'ingénierie et gestion industrielles.

Études et recherches

Aptitude à mener des recherches bibliographiques, à consulter et utiliser avec un œil critique des bases de données scientifiques et d'autres sources d'informations appropriées, à réaliser des simulations et analyses afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets techniques dans leur domaine de spécialisation ;

Aptitude à consulter et appliquer les codes de bonne pratique et les réglementations de sécurité de leur domaine d'études ;

Compétences de laboratoire et d'atelier et aptitude à concevoir et mener des études expérimentales, à interpréter les données et à tirer des conclusions dans leur domaine d'études.

Les deux axes « Humanité et Société » et « Usine numérique » dispensent les compétences nécessaires à ce critère, en orientant les enseignements vers la communication et la production

en ingénierie et gestion industrielles. Les différents projets des trois orientations spécifiques, ainsi que les deux axes « Intégration » et « Technique de l'ingénieur », participent également pleinement à l'acquisition de ces compétences.

Pratique de l'ingénierie

Compréhension des techniques et méthodes d'analyse, de conception et de recherche applicables dans leur domaine d'études et de leurs limites ;

Compétences pratiques dans la résolution de problèmes complexes, la réalisation de conceptions techniques complexes et la conduite de recherches dans leur domaine d'études ;

Compréhension des matériaux, équipements et outils applicables, des technologies et processus techniques, y compris leurs limites, dans leur domaine d'études ;

Capacité à appliquer les normes d'ingénierie dans leur domaine d'études ;

Sensibilisation aux aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) de la pratique de l'ingénierie ;

Conscience des problèmes économiques, organisationnels et de gestion (gestion de projet, gestion des risques et du changement...) dans le milieu industriel et des entreprises.

Ces divers aspects pratiques traversent le plan d'études en ingénierie et gestion industrielles et sont présents aussi bien dans les différents modules et enseignements que dans les projets menés durant le cursus.

Prise de décision

Aptitude à recueillir et interpréter des données pertinentes et à appréhender la complexité dans leur domaine d'études, afin d'éclairer les décisions nécessitant une réflexion sur des problèmes sociaux et éthiques importants ;

Aptitude à gérer des activités ou projets techniques ou professionnels complexes dans leur domaine d'études, en assumant la responsabilité de leurs décisions.

Les étudiant-e-s acquièrent ces aptitudes dans divers enseignements, notamment ceux dédiés à la communication, à la programmation, et au management industriel. Elles occupent également une place importante dans les différents projets menés au cours de la formation et sont intégrées à la HES d'été.

Communication et travail en équipe

Aptitude à communiquer des informations, idées, problèmes et solutions de manière efficace avec la communauté des ingénieurs et la société en général ;

Aptitude à travailler de manière efficace dans un contexte national et international, en tant qu'individu et que membre d'une équipe, et à collaborer de manière efficace avec des ingénieurs et non ingénieurs.

Les aptitudes en communication et en travail en équipe sont principalement transmises dans les axes de base « Humanité et Société » et « Intégration », ainsi que dans les orientations spécifiques MPI, QPI et LOI. Les cours de langues, de communication, d'économie, tout comme

les projets P1 et P2 et la HES d'été participent pleinement à la transmission de ces aptitudes aux étudiant-e-s.

Apprentissage tout au long de la vie

Aptitude à reconnaître la nécessité d'un apprentissage indépendant tout au long de la vie et de s'y engager ;

Aptitude à suivre les évolutions scientifiques et technologiques.

L'acquisition de l'autonomie d'apprentissage se fait tout au long du cursus, ce qui permet de sensibiliser les étudiant-e-s à la nécessité d'un apprentissage tout au long de la vie. Leur engagement au sein des différents projets les encourage notamment à s'intéresser aux évolutions scientifiques et technologiques en ingénierie et gestion industrielles.

Conclusion quant aux acquis de formation

Conclusion reliée aux Critères 1, 5 et 18 de l'AEE.

Selon l'analyse du groupe d'expert-e-s, le rapport d'autoévaluation montre que les différents enseignements du PEC proposé pour la filière en ingénierie et gestion industrielles correspondent aux exigences EUR-ACE® en termes d'acquis de formation. Cette analyse s'appuie sur le tableau fourni par la filière – présentant les huit axes d'apprentissage et leur répartition sur les six semestres du cursus –, ainsi que sur le tableau démontrant la correspondance entre les résultats d'apprentissage des différents modules et les acquis d'apprentissage définis au chapitre 2.3.1 des Références EUR-ACE®.

Il convient de préciser que les résultats d'apprentissage attendus (intentions) sont développés sur la base du plan d'études cadre, qui énonce huit axes d'enseignement. Pour parvenir à concrétiser ces intentions, le PEC tient à la fois compte des compétences génériques choisies pour l'ensemble des diplômes des filières en ingénierie de la HES-SO, des neuf compétences métier de l'ingénieur-e en ingénierie et gestion industrielles, et des compétences spécifiques attendues. Dans son rapport d'autoévaluation, le programme démontre les liens existant entre les intentions d'apprentissage énoncées dans le PEC et les exigences EUR-ACE® concernant les acquis de formation, comme le suggère l'AAQ.

Le groupe d'expert-e-s mentionne que le programme permet aux étudiant-e-s de développer les compétences visées.

Conformité aux références : atteinte.

4.3 Pilotage de la formation

Les cinq références concernant le pilotage de la formation ont été évaluées dans le cadre de l'AEE. Le rapport d'expertise permet de tirer les conclusions suivantes quant au respect des Références, chapitre 2.4.

Objectifs de la formation

Les objectifs de formation des programmes de formation accrédités doivent refléter les besoins des employeurs et des autres acteurs de l'ingénierie. Les acquis de formation doivent être manifestement en adéquation avec ces objectifs.

Conclusion reliée au Critère 1 de l'AEE et aux perspectives de développement.

Dans son analyse, le groupe d'expert-e-s exprime que le cursus proposé par la filière comble une lacune dans l'offre d'éducation et lui semble en cela répondre à une demande du marché du travail. Toutefois, si la formation couvre un besoin exprimé par les industries, sa spécificité en fait une formation dite « de niche », qui peut nuire à sa pérennité. Les expert-e-s craignent que le bassin d'étudiant-e-s auquel elle s'adresse ne soit pas suffisamment vaste. Elles et ils proposent en ce sens d'établir des stratégies permettant l'élargissement de l'accès au cursus de formation.

Conformité à la référence : atteinte.

Recommandation générale :

- Promouvoir la formation de manière spécifique auprès des jeunes issu-e-s de filières permettant d'y accéder, afin d'augmenter le nombre d'inscriptions au programme.

Recommandation concernant le critère 1 :

- Élargir la palette de formations initiales qui permettent d'accéder à la filière.

Processus d'enseignement et d'apprentissage

Les processus d'enseignement et d'apprentissage doivent permettre aux ingénieurs diplômés de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation. Le programme d'enseignement doit préciser comment cet objectif sera atteint.

Conclusion reliée aux Critères 5, 6 et 7 de l'AEE.

Les expert-e-s soulignent que le programme permet aux étudiant-e-s d'acquérir les compétences visées par le PEC. Elles et ils notent que la documentation liée à la filière est actualisée et accessible en ligne, bien que parfois de manière partielle. Les expert-e-s saluent également la variété des pratiques pédagogiques, dont certaines se révèlent plutôt innovantes. Elles et ils relèvent l'utilisation de la salle interactive présente sur le site de la HEIG-VD – les simulations et les *serious games* leur semblent être intéressants –, mais elles et ils signalent toutefois que ces pratiques dépendent d'initiatives personnelles et ne répondent à aucune stratégie pédagogique d'ensemble. Le groupe d'expert-e-s note également l'absence de tout mode d'enseignement distanciel depuis la fin de la pandémie de coronavirus.

Conformité à la référence : atteinte.

Recommandation concernant le critère 6 :

- Élaborer un plan pédagogique permettant d'inclure les pratiques pédagogiques variées, actuellement dispensées sur les différents sites, et comprenant des perspectives à moyen et long termes.

Ressources

Les ressources utilisées pour la formation doivent être suffisantes pour permettre aux étudiants de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation.

Conclusion reliée aux Critères 10, 11 et 12 de l'AEE.

Les informations fournies dans le rapport d'autoévaluation ainsi que les entretiens menés durant la visite sur place permettent au groupe d'expert-e-s de conclure que les ressources et les infrastructures des différents sites permettent la bonne tenue du programme. Le personnel enseignant dispose des qualifications requises pour répondre aux spécificités de la formation. Chaque enseignant-e doit par ailleurs se perfectionner en didactique et est encouragé-e – bien que cela ne soit pas obligatoire – à réaliser des heures de formation continue. Les expert-e-s notent en ce sens qu'il serait bénéfique pour la formation que le personnel développe davantage un profil dual, entre enseignement et recherche. Elles et ils encouragent donc la filière à inclure des mesures supplémentaires de formation continue obligatoire et à établir une planification stratégique des besoins en personnel et des objectifs de développement du programme, à moyen et long termes (3 à 5 ans au minimum).

Conformité à la référence : atteinte.

Admission, passage, progression et validation du Diplôme

Les critères d'admission, de passage, de progression et de validation des étudiants doivent être clairement précisés et publiés, et les résultats faire l'objet d'un suivi.

Conclusion reliée aux Critères 7 et 19 de l'AEE.

Selon les expert-e-s, l'ensemble des documents réglant le cursus, tant au niveau académique que normatif, sont publiés et accessibles, bien que certains descriptifs de modules ne soient pas disponibles en ligne.

Le parcours des étudiant-e-s fait l'objet d'un suivi régulier sur tous les sites et est clairement documenté. Toutefois, les expert-e-s notent que celui-ci ne donne pas systématiquement lieu à une analyse des données récoltées. Par conséquent, le groupe d'expert-e-s jugerait bon que la filière s'inscrive dans une logique qualitative suivant le cycle *Plan, Do, Check, Act* et comportant des indicateurs clés de performance (ICP).

Conformité à la référence : partiellement atteinte.

Recommandation concernant le critère 19 :

- Voir la recommandation au critère 16.

Assurance qualité interne

Les programmes de formation d'ingénieur accrédités doivent être appuyés par des politiques et procédures d'assurance qualité efficaces.

Conclusion reliée aux Critères 16, 14 et 17 de l'AEE.

Après avoir étudié les processus de qualité de la formation, le groupe d'expert-e-s note une certaine disparité entre les sites. Si les évaluations des enseignements par les étudiant-e-s ont lieu régulièrement, le rythme auquel elles ont lieu ne semble pas garantir un pilotage efficace de la qualité. Les expert-e-s remarquent également que les retours faits aux étudiant-e-s manquent de systématisation et de formalisation. Elles et ils suggèrent donc à la filière d'augmenter la fréquence de ses évaluations – pour les calquer sur un rythme semestriel ou annuel – et d'en revoir la composition, afin d'en augmenter l'efficacité et d'en améliorer l'exploitabilité. Les expert-e-s proposent également à la filière de solliciter les alumni-ae, susceptibles de fournir des retours intéressants et de suggérer des pistes de développement pour la formation.

Le groupe d'expert-e-s note en outre qu'une partie des données récoltées auprès des parties prenantes externes se fait de manière informelle, mais que ce mode semble réussir à la filière.

Enfin, les expert-e-s saluent l'initiative d'une relance du forum des métiers, mais suggèrent à la filière d'envisager d'établir un conseil industriel, afin d'en favoriser la pérennisation.

Conformité à la référence : partiellement atteinte.

Recommandations concernant le critère 16 :

- Formaliser la récolte et l'analyse des données – qui concernent le suivi des étudiant-e-s et permettent l'amélioration du cursus –, en les inscrivant dans une logique qualitative qui suit le cycle *Plan, Do, Check, Act* et comporte des indicateurs clés de performance (ICP).
- Solliciter la participation des alumni-ae au système d'assurance qualité.

4.4 Prise de position de la filière d'études

Dans la prise de position du 28 mai 2024 (voir annexe), la Directrice de la HEIG-VD, le Directeur de la HE-Arc Ingénierie, ainsi que les responsables de la filière en Ingénierie et gestion industrielles se réjouissent du professionnalisme des expert-e-s mandaté-e-s pour l'évaluation de la formation. Elles et ils remercient sincèrement les expert-e-s, avant de répondre aux différentes perspectives de développement proposées par le groupe. La prise de position est ainsi structurée qu'elle ne répond pas directement aux recommandations formulées par les expert-e-s, mais offre une réaction plus générale à leur analyse. Dès lors, si la prise de position propose des mesures d'amélioration, elle ne permet pas toujours de saisir quelles seront les mesures prises pour répondre aux recommandations suggérées.

5. Proposition d'octroi du label EUR-ACE®

Les responsables de projet de l'AAQ estiment que la procédure satisfait aux Références et lignes directrices du label EUR-ACE® du 31 mars 2015 et que l'octroi du label EUR-ACE® peut être envisagé.

Sur la base du rapport d'autoévaluation, de la visite sur place et du rapport d'expertise, les responsables de projet proposent à l'AAQ d'octroyer le label EUR-ACE® au BSc HES-SO en Ingénierie et gestion industrielles pour une durée de 6 ans, selon son rapport du 29.08.2024.

La proposition d'attribuer ce label est accompagnée des recommandations suivantes :

Recommandation générale :

- Promouvoir la formation de manière spécifique auprès des jeunes issu-e-s de filières permettant d'y accéder, afin d'augmenter le nombre d'inscriptions au programme.

Recommandation concernant le critère 1 :

- Élargir la palette de formations initiales qui permettent d'accéder à la filière.

Recommandation concernant le critère 6 :

- Élaborer un plan pédagogique permettant d'inclure les pratiques pédagogiques variées, actuellement dispensées sur les différents sites, et comprenant des perspectives à moyen et long termes.

Recommandations concernant les critères 16 et 19 :

- Formaliser la récolte et l'analyse des données – qui concernent le suivi des étudiant-e-s et permettent l'amélioration du cursus –, en les inscrivant dans une logique qualitative qui suive le cycle *Plan, Do, Check, Act* et comporte des indicateurs clés de performance (ICP).
- Solliciter la participation des alumni-ae au système d'assurance qualité.

6. Décision d'octroi du label EUR-ACE®

L'AAQ suit la proposition des responsables de projet et octroie le label EUR-ACE® au Bachelor of Science en Ingénierie et gestion industrielles de la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le 20.09.2024. Le label est octroyé pour une durée de six ans, à partir du 29.11.2024.

Après avoir pris connaissance du préavis du domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO et de la décision du Rectorat de la HES-SO, l'AAQ invite la filière à considérer la mise en œuvre des recommandations suivantes :

1. Promouvoir la formation de manière spécifique auprès des jeunes issu-e-s de filière permettant d'y accéder, afin d'augmenter le nombre d'inscriptions au programme.
2. Élargir la palette de formations initiales qui permettent d'accéder à la filière
3. Élaborer un plan pédagogique permettant d'inclure les pratiques variées, dispensées sur les différents sites, et comprenant des perspectives à moyen et long termes.
4. Formaliser la récolte et l'analyse des données – qui concernent le suivi des étudiant-e-s ainsi que les EEE et permettent l'amélioration du cursus –, en les inscrivant dans une logique qualitative qui suive le cycle *Plan, Do, Check, Act* et comporte des indicateurs clés de performance (ICP).

L'AAQ attend un rapport de suivi au plus tard 2 ans après l'octroi du label EUR-ACE®.

7. Annexes

- Décision du Rectorat de la HES-SO du 18 mars 2025 (4 pages)
- Prise de position de la filière, 28 mai 2024 (4 pages)
- Rapport d'expertise externe, 18 avril 2024 (11 pages)

Les annexes sont accessibles sur le site web de la HES-SO à l'adresse suivante : <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/amelioration-continue/evaluation-des-enseignements/resultats-des-evaluations>.

AAQ
Effingerstrasse 15
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

